



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés.
a
Moni
bel


12030450

Ministère du Commerce
23 JAN. 2012
CHARLEROI
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : BE0401.718.174

Dénomination : ETABLISSEMENTS JEAN HENRARD
(en entier)

Forme juridique : naamloze vennootschap

**Siège : Rue de Moulignat 1
5600 Philippeville**

Objet de l'acte : MODIFICATIONS AUX STATUTS

Suivant une acte reçu en date du 28 décembre 2011, par Maître Filip Michoel, notaire à la Résidence Hoogstraten, il résulte que:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "**ETABLISSEMENTS JEAN HENRARD**", ayant son siège à 5600 Philippeville, Rue de Moulignat 1, numéro d'entreprise 0863.358.693 RPM Dinant.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes:

1/ L'assemblée accepte la conversion proposée des six mille actions au porteur en six mille actions nominatives, à enregistrer dans un registre des actions et donne au conseil d'administration la mission de détruire les actions au porteur existantes et de faire les inscriptions dans le registre des actions après émissions des actions au porteur, en certificats, dont il est question dans les statuts.

2/ L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions qui précèdent.

3/ L'assemblée décide d'adapter et de coordonner les statuts.

CONSEIL D' ADMINISTRATION

Immédiatement après la séance ci-avant, le conseil d' administration s' est réunie. Il a pris à l' unanimité les décisions suivantes :

a) la destruction des six mille (6.000) actions au porteur de la société;

b) l'inscription au registre des actions nominatives des actionnaires présents, c'est-à-dire, la société anonyme GERTOP précitée pour cinq mille neuf cent quatre-vingt dix (5.999) actions, et monsieur OP DE BEECK Geert précité pour un (1) action.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE
LE NOTAIRE

Extrait analytique délivré par le notaire Jan Michoel, à Hoogstraten, déposé avec une expédition de l'acte.